

de**DIVAJEU**

1 Place des Droits de l'Homme

26 400 DIVAJEU

Tél. : 04 75 25 12 44

E-mail : mairie.divajeu@wanadoo.fr

PROCES VERBAL
du
CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ESTEOULLE René, Maire.

Présents :

ACHARD Pierre Alexandre, BAILLET Jean-Marc, BASTET Guylaine, DORIER Alain, GRESSE Christian, GINOUX Jean-Jacques, MARTY Jean-Pierre, MYSAK Jérôme, MULLER Patricia, TISSEAU Jean-François.

Excusés : EYMERY Jérôme. PERETTI Géraldine.

Absent : PERMINGEAT Adrian.

Le quorum étant atteint (8 présents sur 14 membres du CM), M. le Maire déclare la session ouverte à 20 heure

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Nomination secrétaire de séance.
 - 2° - Approbation procès-verbal de la séance précédente du 16 janvier 2023
 - 3° - Approbation compte administratif 2022/M14
 - 4° - Approbation compte administratif 2022/M49
 - 5° - Approbation compte de gestion 2022
 - 6° - Affectation des résultats M14
 - 7° - Affectation des résultats M49
 - 8° - Vote des taux d'imposition 2023
 - 9° - Vote budget commune 2023/M14
 - 10° - Vote budget eau/assainissement 2023/M49
 - 11° - Modification tableau du conseil municipal
 - 12° - Désignation délégués SIVOS
 - 13° - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
 - 14° - Désignation délégués élaboration SDER
 - 15° - Préservation pastoralisme
 - 16° - Redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS
 - 11° - Information diverses
-

1° - Nomination du secrétaire de séance :

M. Jean-François TISSEAU est nommé secrétaire de séance.

2° - Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente du 16 janvier 2023 est arrêté à l'unanimité .

3° - Approbation compte administratif 2022/M14. (Commune) :

Présenté par par C. GRESSE.

Fonctionnement :

- Dépenses : 343 271,45 €
- Recettes : 572 426,20 €

Résultat de clôture : 229 154,75 € (Excédents).

Investissement :

- Dépenses : 167 826,09€
- Recettes : 227 859,27 €

Résultat de clôture : 60 033,18 € (Excédents).

Section fonctionnement + section investissement dégagent **un solde excédentaire de clôture de 289 187,93€.**

Le Maire s'étant retiré, le président de séance désigné par les membres de l'assemblée soumet au vote le compte administratif M.14.

Le compte administratif M.14 présenté est approuvé à l'unanimité .

4° - Approbation compte administratif 2022/M49 (Eau/assainissement) :

Présenté par C. GRESSE

Fonctionnement :

- Dépenses : 169 711,66 €
- Recettes : 251 334,94 €

Résultat de clôture : 81 623,28 € (Excédents).

Investissement :

- Dépenses : 510 850,74€
- Recettes : 501 645,05 €

Résultat de clôture : - 9 205,69 € (Déficit).

Section fonctionnement + section investissement dégagent **un solde excédentaire de clôture de 72 417,59 €.**

Le Maire s'étant retiré, le président de séance désigné par les membres de l'assemblée soumet au vote le compte administratif M.49.

Le compte administratif M.49 présenté est approuvé à l'unanimité.

5° - Approbation comptes de gestion 2022 :

Présenté par le maire

Les comptes de gestion du trésorier, M.14 (budget de la commune) – M.49 (budget eau/assainissement) sont **APPROUVES à l'unanimité, des membres présents.**

6° - Affectation des résultats M 14 :

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 ;

« Excédents de fonctionnement reporté » **229 154,75 €.**

Excédents d'investissement (001) : **60 033.18 €**

ADOPTE à l'unanimité

7° - Affectation des résultats M 49 :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 (excédent)..... : **81 623,28 €**

- Affectation complémentaire en réserve (1068)..... : **9 205,69 €**

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : **72 417,59 €**

- Résultat d'investissement reporté (001) - DEFICIT..... : **9 205,69 €**

ADOPTE à l'unanimité .

8° - Vote des taux d'imposition 2023 :

Sur proposition de M. le maire le Conseil décide de maintenir les taux (depuis 9 ans consécutifs sans augmentation) :

TH..... : **9,18 %**

TF propriétés bâties..... : **26.98%**

TF propriétés non bâties. .. : **49.93%**

Rappel : le montant des bases sur lequel s'appliquent ces taux est fixé par l'Etat.

ADOPTE à l'unanimité.

9° - Vote budget commune 2023/M14 :

Présentation du budget prévisionnel par C.GRESSE.

- **Fonctionnement : S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 554 471 €.**

Postes les plus importants :

- Dépenses : Charges à caractère général 152 400 € – charges de personnels 103 550 € y compris charges sociales – virement à la section d'investissement 147 454,97 € - autres charges de gestion courantes 142 073 € - charges financières 1 200 €.

- Recettes : Excédent antérieur reporté 229 154,75 € - impôts et taxes 182 400 € - dotations subventions 80 132 € - autres produits de gestion courante 45 000 €. (Revenu des immeubles).

-**Investissement : S'équilibre dépenses et recettes à hauteur de : 338 029 €.**

- Dépenses : emprunts et dettes 18 000 €- immobilisations corporelles (voirie et bâtiments communaux) 221 000 €.

- Recettes : excédent antérieur reportés 60 033,18 € - virement de la section fonctionnement 147 454,97 € - dotations, fonds divers 22 994,45 € - subventions d'investissement 32 753 €.

Le budget prévisionnel année 2023 – M.14 (commune) est soumis à l’approbation de l’assemblée délibérante.

ADOPTE à l’unanimité

10° - Vote budget eau/assainissement 2023/M49 :

Présentation du budget prévisionnel par C. GRESSE.

-Fonctionnement : S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 238 418 € :

Postes les plus importants :

- Dépenses : Charges à caractère général 59 800 € – charges de personnel 15 000 € – atténuations de produits 10 500 € - virement à la section d’investissement 51 117,59 €

- Recettes : excédent antérieur reporté 72 417,59 € - ordre de transfert entre sections 44 000 € - vente de produits 121 500 €.

-Investissement : S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 669 830 €.

Postes les plus importants :

- Dépenses : ordre de transfert entre sections 44 000€ - immobilisations incorporelles 10 109,59 € - emprunts et dettes 19 500 € - immobilisations en cours 587 015 €.

- Recettes : dotation 9 205,69 € - virement de la section de fonctionnement 51 117,59 € - ordres de transfert entre sections 75 000 € - subventions d’investissement 464 507 €.

Le budget prévisionnel année 2023 – M.49 (eau/assainissement) est soumis à l’approbation de l’assemblée délibérante.

ADOPTE à l’unanimité

11° - Modification tableau du conseil municipal :

Lecture par M le Maire de la lettre de démission et de remerciements de Nadine JOUVET.

Présentation du nouveau tableau d’ordre du conseil municipal.

12° - Désignation délégués SIVOS :

Il convient de prévoir le remplacement de N. JOUVET en tant que déléguée titulaire auprès du SIVOS.

- J. EMERY actuellement délégué suppléant est nommé délégué titulaire.

- P.A. ACHARD est nommé délégué suppléant.

ADOPTE à l’unanimité

13° - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

L’agent de maîtrise est régulièrement amené à faire des interventions en dehors de ses heures de travail (réseau d’eau, voirie, etc ...), et les secrétaires (adjoints administratifs) sont aussi amenées à effectuer des heures supplémentaires (budget, élections, cérémonies état civil, etc...).

Les heures supplémentaires sont toujours effectuées à la demande du maire.

Vu l’avis du Comité Social Technique du 6 mars 2023, le maire propose donc la mise en place de l’IHTS.

Il convient d’instituer, dans la limite des textes applicables aux agents de l’Etat l’indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2023.

ADOPTE à l’unanimité.

14° - Désignation délégués élaboration SDER :

Dans le cadre de la transition énergétique et la loi d’accélération ENR, les référents auprès de la CCVD sont ;

- Référéant titulaire TISSEAU Jean-François
- Référéant suppléant DORIER Alain

15° - Préservation pastoralisme

Lecture par M le Maire d'une motion « Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme » contre le loup.

Le pastoralisme est d'intérêt général par la loi et plus précisément le Code rural et de la pêche maritime.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPELER de ses vœux des décisions immédiates pour permettre une régulation de l'espèce sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédation.
- DE DEMANDER à l'État d'intégrer dans l'élaboration du prochain *Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup, et les activités d'élevage* les particularismes territoriaux, la détresse des éleveurs et leurs grandes difficultés financières, afin d'assurer la pérennité et la sécurité d'une activité séculaire : l'élevage, dont d'utilité publique devrait assurément être reconnue.
- D'EMETTRE le vœu que l'ensemble de ces investigations, de ces discussions et de leurs conclusions soient menées dans le dialogue et en étroite concertation avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs et les associations d'élus locaux.
- D'EMETTRE le vœu que le législateur déresponsabilise les éleveurs et les élus locaux de cette politique publique.

ADOpte à l'unanimité .

16° - Redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS :

Présentation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS
A savoir 234 € pour l'année.

ADOpte à l'unanimité .

17° - Informations diverses :

- Subvention allouée au Lycée ARMORIN pour « challenge interclasses » 50 €.
- Courrier de M. Pierre RINER exposant le projet « Atlas communal de la biodiversité ». Le conseil ne souhaite pas adhérer.
- Information sur l'encours de la dette par habitant : - moyenne nationale 596 € /hab. – commune de Divajeu 77,83 €/hab.
- Le maire informe l'assemblée que deux prêts sont à prévoir pour les travaux de l'église et l'assainissement quartier Les Porteronds. Le conseil est favorable.
- Présidence de L'ADMR est actuellement vacante. Si des candidats pour cette fonction sont connus les orienter vers cette structure.
- Compte rendu de l'audit effectué sur les points de restauration satellites de la future cuisine centrale de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10 heures .

Le Maire
René Estéouille



MAIRIE DE DIVAJEU
R.F.
(DRÔME)

Le secrétaire de séance
Jean-François TISSEAU



